

Union synodale réformée évangélique Berne – Jura - Soleure

Arrondissement du Jura

Procès-verbal du synode d'arrondissement

Samedi 12 juin 2021 à 08.00 h.

Paroisse réformée de Courtelary – Cormoret

Administration communale – Grand-Rue 58 - Courtelary

<i>Président :</i>	<i>M. Pierre-André</i>	<i>Lautenschlager</i>	<i>Prêles</i>
<i>Vice-présidence :</i>	<i>Mme Dominique</i>	<i>Bocks</i>	<i>Bassecourt</i>
<i>Secrétaire :</i>	<i>Mme Véronique</i>	<i>Grosjean</i>	<i>Vauffelin</i>
<i>Scrutateurs :</i>	<i>M. Jean-Luc</i>	<i>Dubigny</i>	<i>Bévilard</i>
	<i>M. Laurent</i>	<i>Juillerat</i>	<i>Saignelégier</i>

Ordre du jour :

Synode d'arrondissement

01. Ouverture du synode
 - Chant et prière - salutations
02. Nomination des scrutateurs
03. Procès-verbal du Synode d'Arrondissement par correspondance de novembre 2020
04. Rapport Arrondissement 2020
 - Discussion et acceptation
05. Comptes CSJ 2020
 - Discussion et acceptation
06. Cible Terre Nouvelle 2022
 - Discussion et acceptation
07. Nouvelles du Conseil synodal et allocution de Mme Judith Pörksen Roder
08. Communications
09. Interpellations
10. Divers

Assemblée de l'Association du Centre social protestant Berne-Jura

Assemblée de l'Association du Centre de Sornetan

1. Ouverture du synode – salutations

Le président souhaite une cordiale bienvenue aux invités, aux nombreux délégués et à la presse. Il est d'autant plus heureux d'accueillir toutes les personnes présentes car cela fait une année et demie que le synode n'a pas pu se réunir en présentiel en raison des mesures de protection destinées à lutter contre la pandémie de la Covid-19. Il rappelle les consignes sanitaires à observer qui sont : port du masque obligatoire durant toute la session, désinfection des mains et règles de distanciation d'une part, d'autre part les coordonnées des personnes présentes ont été récoltées à l'entrée de la salle de manière à permettre le suivi ultérieur des contacts en cas d'infection par le Coronavirus. Les personnes qui prendront la parole sont priées de parler fort et distinctement car il n'y a pas de micro à disposition.

Il relève qu'étant donné l'ordre du jour très fourni et l'importance du culte synodal, il a été demandé que les délibérations et interventions soient les plus brèves possibles, mais néanmoins elles ne permettront vraisemblablement pas de tenir les trois assemblées ce matin et qu'il faudra reprendre les délibérations en début d'après-midi vers 14h30.

Il salue :

Mesdames :

Judith Pörksen Roder, Présidente du Conseil synodal

Anne Kaufmann, conseillère synodale EREN

Stéphanie Niederhauser, préfète du Jura bernois et membre du comité CSP

Messieurs :

Pierre Ackermann, membre du Conseil de l'Église réformée évangélique de la République et canton du Jura

Bertrand Baumann, traducteur Refbejuso

Philippe Kneubühler, membre du Conseil synodal

David Leutwyler, délégué aux affaires ecclésiastiques

Denis Meyer, président de l'Assemblée de l'Église réformée de la République et canton du Jura

Roberto Previtali, vice-maire de la municipalité de Courtelary
Benjamin Rindlisbach, maire de la municipalité de Courtelary
Matthias Siegfried, traducteur Refbejuso (successeur de Bertrand Baumann)

Madame et Monsieur :

Mireille et Philippe Hauri, président de la paroisse de Courtelary-Cormoret

Les personnes suivantes se sont excusées de ne pouvoir participer au synode :

Mesdames :

Evi Allemann, conseillère d'Etat bernoise

Laetizia Canepa

Dominique Consthantin

Séverine Fertig

Dominique Giauque-Gagnebin

Evelyne Hiltbrand

Zéline Maeder

Maria de Fatima Melo de B. Capilli

Michèle Morrier-Genoud

Josiane Richard

Sylvie Roth

Céline Ryf

Sophie Six Breton

Annelise Vaucher

Anouck Waber

Messieurs :

Thierry Dominicé

Pascal Flotron

Didier Halter

Mario Gfeller

Romain Jacot

Daniel Krähenmann

Jean-Philippe Marti

Serge Médebielle

Jean-François Perrenoud

Richard Riesen

Christoph Schroeder

Marc Seiler

André Sunier

Paul-André Visinand

La parole est donnée à **Mme Marie-Louise Hoyer** qui invite à la prière. Elle rend louange à Dieu et relève notre reconnaissance de pouvoir à nouveau se réunir physiquement tous dans une même salle. Le bonheur également de pouvoir accueillir bon nombre de personnes qui se sont formées et préparées à œuvrer dans et pour notre Église. Nous devons également prendre congé de toute l'équipe

du Centre de Sornetan avec nos remerciements pour le travail accompli avec soin et enthousiasme.

Le président remercie Mme Marie-Louise Hoyer et rappelle qu'en raison des mesures sanitaires Covid-19 il n'est pas permis à l'assistance de chanter.

Il donne ensuite quelques informations pratiques sur le déroulement de ce synode et notamment sur le culte synodal. Tous ne pourront pas participer à ce culte en l'église de Courtelary car la capacité d'accueil de celle-ci et plus précisément l'indice d'utilisation de l'espace ne le permet pas. Seuls les intervenants, les personnes consacrées et installées avec leurs invités pourront y prendre place.

Une projection du culte avec son et images aura lieu dans la salle où se tiennent ces assemblées.

Le repas sera servi, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, dans la salle du collège de Courtelary, il est rappelé le port obligatoire du masque lors des déplacements à l'intérieur de cette salle.

2. Nomination des scrutateurs

2 scrutateurs sont proposés, aucune autre proposition n'est faite et ils sont nommés par acclamations et fonctionneront tant pour le synode que pour les assemblées de l'Association du Centre Sornetan et du CSP.

Il s'agit de :

- M. Jean-Luc Dubigny, Bévillard
- M. Laurent Juillerat, Saignelégier

50 ayants droit participent au synode, le quorum étant de 44, le synode peut valablement délibérer.

Le président informe qu'entre les points « 8. communications » et « 9. divers » une interpellation parlementaire aura lieu.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Procès-verbal du Synode d'Arrondissement par correspondance de novembre 2020

Le président indique que pour la première fois il a fallu organiser un synode d'arrondissement par correspondance. Cette procédure ne fut pas facile à mettre en place et un soin particulier a été porté afin que celle-ci ne soient entachée d'aucun vice-de forme et garantir ainsi la sécurité et la validité des votes. Le président relève la belle participation des ayants droit à ce scrutin. Six personnes faisant partie des autorités de notre Église ont été désignées pour le dépouillement, tout s'est bien passé. Le procès-verbal a été rédigé et signé par les six personnes en question et aucune contestation ne lui est parvenue, les décisions sont donc considérées comme valables.

Le procès-verbal était joint à la convocation et il est mis en discussion.

La parole n'est pas demandée et il est procédé au vote et c'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que rédigé avec remerciements à son auteur.

4. Rapport Arrondissement 2020

➤ Discussion et acceptation

Le rapport annuel 2020 était joint à la convocation, ce document regroupe les rapports en fonction de l'organisation du CSJ. Il se concentre sur les nombreuses activités déployées dans l'arrondissement et ce malgré l'année particulière écoulée.

Les rapports des différents départements sont parcourus et mis en discussion.

- **M. David Kneubühler** intervient concernant l'inclusivité de l'écriture du rapport. Il trouve étrange que dans le même rapport les différentes commissions rendent leur rapport en écriture inclusive alors que dans d'autres rapports, dont le département de la présidence, il est fait recours uniquement au masculin. Il demande au CSJ de bien vouloir décider une seule variante d'écriture en précisant

que sa préférence va à une écriture inclusive en relevant que les femmes occupent des postes et des responsabilités au sein de notre synode et du CSJ.

- **M. Silvano Keller, président du CSJ**, indique que le CSJ adoptera l'écriture inclusive.

- **M. David Kneubühler**, au sujet du département Catéchèse – Jeunesse, demande s'il ne serait pas possible d'indiquer que les rapports des commissions cantonales peuvent être consultés dans le rapport Refbejus0 ? il s'agit notamment de la commission catéchèse, la commission liturgie et la commission des stages.

- **M. Silvano Keller** se demande si le rapport cantonal est lu par tout le monde ? par souci de proximité il trouve judicieux que l'information se trouve dans le rapport annuel de notre arrondissement.

- **Le président** abonde dans le sens de M. Keller en relevant que tout le monde ne reçoit pas le rapport cantonal.

Plus personne ne demandant la parole il est passé au vote et c'est à main levée et à l'unanimité que le rapport 2020 de l'arrondissement est accepté.

Le président remercie le CSJ de son magnifique travail effectué durant l'année dernière que la pandémie a rendu compliquée. Il propose de les applaudir, ce que fait avec grand plaisir l'assemblée.

5. Comptes CSJ 2020

➤ Discussion et acceptation

Le compte de résultat, le compte pertes et profits avec les commentaires y relatifs, le bilan et le rapport des vérificateurs des comptes se trouvaient en annexe de la convocation reçue par les délégués.

- **Mme Katia Sulliger** en charge du département des services centraux ainsi que **Mme Tatiana Vuilleumier**, secrétaire-caissière du CSJ, se tiennent à disposition pour répondre aux questions éventuelles.

La discussion est ouverte.

- **M. Pierre Ammann**, directeur du CSP Berne-Jura, relève que la présentation des comptes, le libellé ainsi que les remarques explicatives sont une plus-value par rapport à ce qui se faisait jusqu'ici.

Il est donné connaissance du rapport de vérification des comptes établi par Mme Valérie Matter et M. Jacques Tanner qui proposent d'approuver les comptes tels que présentés.

La parole n'étant plus demandée les comptes 2020 présentant un total de charges de CHF 1'257'075.40 contre un total de revenus de CHF 1'082'529.20 donnant un excédent de charges de CHF 174'546.20 et un bilan présentant un total à l'actif et au passif de CHF 783'205.86 sont approuvés à l'unanimité tels que présentés avec remerciements à la secrétaire-caissière, Mme Tatiana Vuilleumier qui est applaudie par l'assemblée.

6. Cible Terre Nouvelle 2022

➤ Discussion et acceptation

Le document présentant le calcul de la cible pour l'année 2022 a été remis aux délégués en annexe de la convocation.

Le président explique que lors du scrutin par correspondance les délégués étaient invités à se prononcer sur plusieurs variantes et c'est celle proposant un montant inchangé de CHF 700'000.00 qui a été plébiscitée.

La cible soumise aujourd'hui se monte donc à CHF 700'000.00.

- **M. Martin Keller**, en charge du département Œcuménisme – Terre Nouvelle – Migration, rappelle qu'en 1981 déjà un débat concernant la cible missionnaire avait eu lieu. C'est un serpent de mer, le chiffre est ambitieux et il pense qu'au vu des rentrées fiscales prévues en nette diminution par le canton la cible ne sera pas atteinte en 2020 ni en 2021 et 2022. L'année passée la cible avait pour objectif la somme de CHF 700'000.00 et elle a récolté le montant de CHF 548'000.00.

Il pose la question de se fixer des objectifs ambitieux ou non où alors plus réalistes ?

- **Mme Françoise Zwahlen Gerber** trouve qu'étant donné que l'on sait par avance que l'on n'arrivera pas à atteindre la cible de CHF 700'000.00 est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux de faire figurer un chiffre plus réaliste et informer Terre Nouvelle (EPER, DM, PPP) de la réduction de nos versements. Elle propose la somme de CHF 550'000.00.

- **M. Luc Ramoni**, membre de la commission Terre Nouvelle, rappelle que la cible est un objectif et non pas un budget. Il pense que si nous ne nous fixons pas des objectifs ambitieux les résultats ne le seront pas non plus. Il propose de garder la cible à CHF 700'000.00.

Le président avec humour se demande si une cible n'est pas la transformation d'un hasard en une erreur ?

- **M. Luc Ramoni** répond que si Dieu se présente souvent comme du hasard cela ne peut pas être une erreur.

- **Mme Béatrice Ogi**, pense qu'il est mieux de viser haut tout en sachant qu'il sera difficile d'y parvenir plutôt que de baisser l'objectif à atteindre ce qui reviendra à relâcher nos efforts, ce sera à son avis contre-productif.

- **M. Jean-Luc Dubigny** président commission Terre Nouvelle, la question de la cible est débattue et discutée à chaque synode. Les arguments avancés sont toujours les mêmes. La commission a rédigé un argumentaire expliquant pourquoi elle tient à maintenir la cible à CHF 700'000.00. Il indique que c'est certes réglementaire de soumettre chaque année au synode la cible mais il se pose la question de l'utilité de cette manière de faire et demande s'il ne serait pas possible de soumettre au vote la cible tous les quatre ans ?

- **M. Daniel Chèvre**, animateur Terre Nouvelle, les chiffres sont ambitieux et il est conscient qu'il sera difficile de les atteindre l'année prochaine avec la pandémie. Il tient à relever qu'à l'autre bout des chiffres il y a des personnes et

des vrais projets et une aide apportée à des populations défavorisées ici en Suisse et ailleurs dans le monde.

Il propose de garder un objectif assez haut et de faire au mieux avec les moyens qui sont ceux des paroisses dans la situation actuelle.

- **Mme Françoise Zwahlen Gerber** demande quel est le signal que nous voulons donner aux œuvres qui vont établir des budgets et prévoir des projets en comptant sur une somme de CHF 700'000.00 et qui ne vont pas la recevoir. Elle indique que la rentrée fiscale de la paroisse de St-Imier va diminuer de 25 % et cela va impacter directement les versements à la cible qui vont diminuer dans la même proportion.

Deux propositions ont été émises, le président propose de les opposer l'une contre l'autre et celle qui emporte la décision fera l'objet d'un vote final.

Proposition A) : fixer la cible à CHF 700'000.00

Le vote se fait à main levée et la proposition A) récolte 30 voix.

Proposition B) : fixer la cible à CHF 550'000

Le vote se fait à main levée et la proposition B) récolte 17 voix et 5 abstentions.

La proposition A) de fixer la cible à CHF 700'000.00 est soumise au vote final.

C'est à main levée et à une large majorité, avec 6 avis contraire et 3 abstentions que la cible se montant à CHF 700'000.00 est acceptée.

7. Nouvelles du Conseil synodal et allocution de Mme Judith Pörksen Roder

La parole est donnée à Mme Judith Pörksen Roder, présidente du Conseil synodal.

Mme Judith Pörksen Roder remercie de lui offrir ces quelques minutes dans l'ordre du jour particulièrement chargé puisqu'ici dans l'arrondissement du Jura comme

partout ailleurs dans notre Église nous reprenons petit à petit toutes nos activités après des mois difficiles pour notre vie d'Église.

A ce sujet, elle tient, au nom de l'ensemble du Conseil synodal, à nous remercier pour tout ce qui a été fait pendant cette situation exceptionnelle, pour toute la créativité déployée pour maintenir notre présence d'Église notamment en faveur de celles et ceux qui ont souffert très directement des conséquences de la pandémie.

Nos messages et nos actes concrets ont été perçus comme le témoignage de la mission que le Christ nous a donnée à toutes et tous : témoigner de l'Évangile comme promesse de la venue du Royaume de Dieu, fait de justice et d'amour. Et face aux grands défis que nos sociétés devront relever, par exemple la sauvegarde de la Création, notre travail, nos réflexions, notre témoignage, nos actes concrets au nom du Christ seront plus que jamais essentiels.

Elle a été élue en août 2020 à la présidence du Conseil synodal, une instance dans laquelle elle siégeait déjà comme conseillère synodale, responsable du secteur Paroisses et formation.

Quelques mots sur son itinéraire personnel. Elle est originaire du nord de l'Allemagne près de la frontière du Danemark et n'a donc pas appris le français à l'école comme cela se fait en Suisse alémanique mais elle essaie de mettre ses connaissances à niveau afin de communiquer avec nous dans notre langue. Fille de pasteur, mais aussi femme de pasteur, puisque son époux est le pasteur de la paroisse de Bethléem, quartier de Berne célèbre pour ses grands immeubles construits dans les années 70. Elle a été elle-même pasteure en paroisse pendant plusieurs années et elle a occupé la fonction de responsable des activités ecclésiales auprès de la Paroisse générale de la Ville de Berne notamment l'organisation de la Nuit des religions.

Elle est la première femme à avoir été élue à la présidence de l'Église bernoise. Elle est honorée par ce choix et elle pense qu'il correspond à une évolution salubre de notre société vers plus d'égalité et qu'il est bon qu'à l'Église, les femmes accèdent aux postes à responsabilité. Le CSJ donne l'exemple puisqu'il compte une majorité de femmes et elle s'en réjouit. Elle pense que toutes et tous devons relever ensemble les

défis se présentant à l'Église et elle se réjouit d'une collaboration équilibrée où toutes les sensibilités peuvent s'épanouir. Les premiers mois à la présidence ont été placés sous le signe de dossiers politiques brûlants, notamment les conséquences de l'engagement des Églises dans le cadre de la votation sur les multinationales responsables qui a aussi concerné quelques paroisses de l'arrondissement.

Il a été reproché à l'Église d'avoir fait de la politique partisane notamment en accrochant des banderoles sur les clochers des églises et d'avoir ainsi outrepassé notre mission ecclésiale.

Face à ces reproches, le Conseil synodal a décidé de réagir sur deux axes :

- avec le monde politique et notamment les représentantes et représentants des Fractions au Grand Conseil, il souhaite approfondir le dialogue. Le 17 août, une table ronde sera mise sur pied où les attentes réciproques seront abordées. Fait à relever : tous les groupes politiques représentés au Grand conseil ont répondu à l'appel du Conseil synodal.

- par ailleurs, le Conseil synodal veut conduire une réflexion avec l'ensemble des paroisses sur notre engagement politique et sur la manière de le faire. Cette réflexion aura lieu dans le cadre des conférences de présidences de paroisses de cet automne.

Selon ce qu'elle a pu apprendre à connaître au sujet du CSJ, la partie francophone dans ses réflexions sur ses structures est toujours en avance sur la partie alémanique. Il y a aussi des spécificités culturelles dont elle est très consciente pour tous les domaines d'activité de l'Église (catéchèse, diaconie) qu'il s'agit bien entendu de préserver et de renforcer.

Nous sommes aujourd'hui arrivés à une transition. Après dix-sept ans de collaboration fidèle, patiente et dynamique, Bertrand Baumann, le responsable du service de traduction et de la communication francophone, ici présent, va faire valoir ses droits à la retraite. Pendant ces dix-sept années, grâce au travail de Bertrand Baumann, la présence francophone au sein des services généraux est devenue une évidence. Il y a tout un chemin qui a été parcouru. Suite à une réorganisation de la chancellerie il y a deux ans, le service de traduction et de la communication est devenu un service à

part entière, membre de la direction opérationnelle au même titre que les autres secteurs. Il y a donc moyen de faire entendre au bon moment la voix francophone.

C'est ce rôle d'intégration de la partie francophone qui incombera désormais à son successeur, M. Matthias Siegfried, qui est aussi présent.

Suite à la fermeture du Centre de Sornetan, la formation a été reprise par les services généraux. Janique Perrin est donc une fois par semaine à Berne et elle pense que cette intégration, outre le fait qu'elle renforce les francophones à la Maison de l'Église, va être bénéfique à la formation dans l'ensemble de notre Église et pour la partie francophone en particulier. Par ailleurs, notre conseiller synodal francophone, Philippe Kneubühler, a vu son temps de travail renforcé et augmenté de 20% afin qu'il puisse assumer convenablement l'ensemble de sa mission. Toutes ces mesures contribuent à renforcer la présence francophone et les liens avec l'arrondissement.

Le transfert de la paroisse de Moutier va occuper le Conseil synodal ces prochaines années. Le Conseil synodal réaffirmera le principe que c'est la paroisse de Moutier qui devra se prononcer sur son avenir, car ce qui compte c'est que la vie paroissiale très riche soit sauvegardée et trouve le meilleur cadre possible à son épanouissement.

Les services généraux, en collaboration avec les instances de l'arrondissement, seront là pour la soutenir et ils le feront en étroite collaboration avec l'Église du canton du Jura. Car au final, nous réformés restons rassemblés au sein d'une Union synodale qui fonctionne depuis des décennies et qui est partie intégrante de notre identité d'Église fidèle à sa Vision : « Animés par Dieu – engagés pour les humains ».

- **Le président** remercie Mme Judith Pörksen Roder de ses paroles et de son soutien et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de son mandat, il remercie également M. Bertrand Baumann du magnifique travail de traduction effectué durant de nombreuses années et lui souhaite une belle retraite, il souhaite ensuite une bienvenue à son successeur M. Matthias Siegfried.

L'assemblée se joint au président par des applaudissements.

8. Communications

- **Mme Janique Perrin**, responsable de la formation, déclare être très contente et émue d'être parmi nous ce jour qui est très important pour elle puisqu'elle sera installée dans ses fonctions lors du culte synodal qui aura lieu en l'église de Courtelary tout à l'heure

Elle présente la petite brochure mentionnant le tout nouveau programme des formations du secteur de l'arrondissement du Jura.

Le but du transfert de la formation du Centre de Sornetan à Berne, où elle se rend une fois par semaine avec plaisir, est de maintenir la qualité du secteur de la formation et la chance de pouvoir travailler dans une grande continuité.

Dès maintenant les activités destinées aux paroisses se présenteront sous la forme graphique de la brochure en question, ce qui est un grand avantage car il s'agit de la même que la partie alémanique. Elle précise que dorénavant un espace sera réservé pour le secteur formation en langue française dans la revue «ENSEMBLE».

Des dépliants présentant les formations du deuxième semestre 2021 sont à disposition à l'entrée de la salle.

Mme Janique Perrin indique qu'elle est secondée par Mme Anne-Dominique Grosvernier et que toutes deux sont ouvertes à toute proposition et se tiennent à disposition pour toute question.

- **M. Gilles Bourquin**, responsable du département théologie au sein du CSJ, présente le journal «Évangile et Liberté» dont il fait partie du comité de rédaction depuis une dizaine d'années. Des exemplaires parus ces dernières années sont à disposition à l'entrée de la salle. Il s'agit d'un journal mensuel du Protestantisme libéral français mais avec une part des abonnés issus de la Suisse romande puisqu'il a récupéré les abonnés du journal suisse «Protestant» qui a disparu. Le journal «Réformés» est plutôt un journal d'actualités tandis que «Évangile et Liberté» propose des textes de réflexion théologique sur des sujets

contemporains et de fonds. Il est pertinent de lire des exemplaires ayant paru il y a une année ou deux car interrogeant la foi chrétienne sur des sujets de fonds ceux-ci vieillissent moins vite que les sujets traitant de l'actualité. Historiquement le journal «Évangile et Liberté» était le journal d'une ligne théologique libérale et qui jusque dans la moitié du 20^{ème} siècle avait un but très précis qui était d'offrir un pendant et s'opposer aux idées de la théologie barthienne. Actuellement, de purs barthiens il n'en reste plus beaucoup et «Évangile et Liberté» a quelque peu abandonné ses présupposés dogmatiques pour devenir un journal ouvert à d'autres auteurs, théologiens ou non, qui apportent une réflexion en lien avec la théologie, à la vie de l'Église ou d'autres thèmes.

«Évangile et Liberté» donne la parole à des spécialistes de diverses disciplines dans le but de produire un journal de réflexion qui n'est pas destiné à des professionnels de la théologie mais qui s'adresse à un public de professionnels divers avec une très vaste gamme de sujets. Il précise que «Évangile et Liberté» ne vit que par les abonnements, tous les membres du comité de rédaction sont totalement bénévoles. M. Gilles Bourquin invite les paroisses à bien vouloir faire la promotion de cette revue et encourage toute personne intéressée à s'y abonner, le prix de l'abonnement en Suisse est de CHF 75.00 par année et de CHF 53.00 pour tous les ecclésiastiques et étudiants.

- **Mme Marie-Louise Hoyer**, déléguée du CSJ auprès du comité «activités culturelles» de la Fondation de l'abbatiale de Bellelay, informe que l'ordre des Prémontrés célèbre cette année 900 ans d'existence et afin de marquer cet anniversaire une cérémonie œcuménique aura lieu le dimanche 14 novembre 2021 à 16h00 à l'abbatiale de Bellelay en présence des descendants des moines de l'ordre des Prémontrés et du vicaire épiscopal et de représentants d'autres Églises. Des conférences auront lieu durant l'automne, tous les détails de ces manifestations seront communiqués en temps voulu et elle encourage tout le monde à y participer.

Elle rappelle que M. Lucien Boder était très actif au sein de ce comité qui avait organisé en 2014 le tricentenaire de

l'abbatiale et avait proposé un vaste programme événementiel et culturel.

9. Interpellations

Le président informe qu'il a reçu peu avant ce synode deux interpellations émanant de M. David Kneubühler. Il rappelle la procédure formelle à adopter dans le traitement des interpellations. Conformément à l'article 24 alinéa 1 et suivants du Règlement interne du Synode de l'arrondissement ecclésiastique du Jura: Les interpellations doivent être remises signées au plus tard au début du synode, auprès de la présidence du Synode, laquelle les achemine au CSJ. Le CSJ y répond en cours de synode, un complément de réponse pourra être donné lors du synode suivant. L'interpellation est tout d'abord exposée par son auteur, puis le CSJ y répond. L'interpellateur a le droit de déclarer s'il est satisfait ou non de la réponse. L'interpellation ne peut donner lieu à une discussion, à moins que le Synode n'en décide autrement.

La parole est donnée à M. David Kneubühler.

Culte synodal

- **M. David Kneubühler** tient tout d'abord à remercier le CSJ d'avoir donné à l'avance des informations au sujet du culte synodal qui aura lieu tout à l'heure. Il demande s'il n'était pas possible de dédoubler ou trouver un autre arrangement pour la célébration de ce culte important, car il trouve dommage de couper en deux l'assemblée, avec une partie pouvant y assister en l'église tandis qu'une autre partie devra se contenter d'une retransmission sur un écran. Il se demande s'il n'aurait pas été possible de séparer le culte de consécration des pasteurs et reconnaissance du ministère catéchétique du culte d'installation et, bien qu'il aurait fallu dans ce cas, faire déplacer une deuxième fois les délégués, il aurait trouvé symboliquement et socialement plus sympathique et chaleureux de pouvoir vivre deux moments de fête. Il est conscient que l'église de Courtelary aurait été trop petite pour accueillir cette manière de procéder mais la collégiale de St-Imier

aurait pu éventuellement convenir car disposant d'une capacité de 100 personnes.

- **Le président** répond qu'il déplore cette situation et qu'il aurait été heureux de pouvoir vivre un culte réunissant l'ensemble du synode. Il espère que ce sera la première et la dernière fois qu'un culte synodal sera retransmis en vidéo. Il rappelle que ce culte a déjà été repoussé par deux fois, la première lorsque le synode de printemps a dû être annulé en raison de la situation sanitaire due au Covid-19 et à l'automne lorsque le synode s'est tenu par correspondance. Par égard aux personnes qui attendaient d'être consacrées, reconnues dans leur ministère ou installées il n'était pas possible de reporter ce culte indéfiniment.

Plusieurs variantes ont été étudiées dont le déplacement à la collégiale de St-Imier mais celle-ci ne pouvait pas offrir un accueil respectant les restrictions et mesures de protection sans compter un gros problème de timing avec le déplacement et le parcage des voitures. Le choix s'est porté sur une des moins mauvaises propositions. La décision finale faisant partie des compétences du président du bureau du synode, celui-ci l'a prise et a choisi la variante proposée aujourd'hui.

Pour conclure le président propose à l'interpellateur de postuler à sa succession afin de mettre en place des choses qui soient plus satisfaisantes.

- **M. David Kneubühler** remercie le président de ces informations et se déclare satisfait de la réponse à cette interpellation.

Culte du Jeûne fédéral

- **M. David Kneubühler** remercie également d'avoir reçu à l'avance les informations au sujet du culte d'arrondissement et remercie les personnes qui prennent des responsabilités dans l'organisation du culte du Jeûne fédéral. Toutefois, il trouve surprenant que dans la communication adressée aux paroisses il y soit mentionné des activités prévues pour ce jour-là en paroisse. Il rappelle que le synode lors de l'organisation des cultes cantates avait eu la sagesse de les programmer en soirée. Il

trouve qu'il serait bien de maintenir un culte d'arrondissement en soirée ne bousculant pas de cette manière les cultes ayant lieu en paroisse dans la matinée.

- **M. Silvano Keller**, président du CSJ, relève qu'au sein du CSJ actuellement seuls deux anciens membres y siègent et pour les autres il s'agit de la première interpellation qu'ils ont à traiter. Il remercie M. David Kneubühler d'avoir fait parvenir par écrit quelques jours à l'avance cette interpellation. Il cite une phrase de la lettre de M. Kneubühler qui dit « *Je suis certain que ce culte d'arrondissement puisse rassembler un maximum de personnes pour un beau moment festif* », ce qui est exactement la volonté du CSJ.

Depuis la nouvelle législature c'est la première fois qu'un synode a lieu en présentiel et il profite de l'occasion pour informer l'assemblée des démarches qui ont été entreprises. Des informations ont été données par «newsletter». La volonté du CSJ est d'être au service et à l'écoute des membres de l'arrondissement jurassien et il encourage toute personne ayant des questions à contacter le secrétariat ou les responsables des différents départements.

Une modernisation du CSJ a été engagée telle que la présentation des comptes, site internet réactualisé etc. Les buts à suivre sont dictés par le règlement qui peut être consulté sur le site internet du CSJ.

Le but qui a interpellé les membres du CSJ se trouve à l'article 3 du règlement d'organisation et stipule « *La réunion des paroisses en un Arrondissement ecclésiastique a pour but de favoriser la vie de l'Église sur son territoire et de développer son aspect communautaire* ». Afin de développer son aspect communautaire trois objectifs de cette législature ont été définis :

- susciter les paroisses de l'arrondissement à la réflexion autour des thèmes EcoEglise, Coq vert, mais également autour du réseau « Blue community ». L'animation de notre arrondissement est portée par Terre Nouvelle dont M. Daniel Chèvre en est l'animateur. Une invitation à participer à une soirée d'information qui aura lieu à Reconvilier sera envoyée aux paroisses durant le mois de septembre.

- culte d'arrondissement : il se réfère à l'annonce de la célébration des 900 ans de l'ordre des Prémontrés qui aura lieu à l'abbatiale de Bellelay, certains étaient au culte du tricentenaire qui est un beau souvenir avec de beaux moments de partages.

C'est le souvenir de ces beaux moments festifs lors de différents rassemblements tels que les 500 ans de la Réforme qui a été la motivation de départ de mettre sur pied un culte d'arrondissement. Le 27 mai le CSJ a décidé de proposer officiellement une manifestation allant dans ce sens et d'organiser un culte d'arrondissement tous les deux ans. Il a fallu trouver un lieu et une date. L'abbatiale de Bellelay a été retenue dans un premier temps car au centre de l'arrondissement et assez grande mais pas chauffée ce qui limitait le choix des dates et c'est la raison pour laquelle il a été décidé de fixer la date du Jeûne fédéral. Le Jeûne fédéral a pour vocation de consolider la paix religieuse et sociale ce qui correspond parfaitement au but recherché par le CSJ. Ce site a dû être abandonné car l'abbatiale de Bellelay, haut lieu de rencontres culturelles et artistiques, change chaque année d'activités, une année ce sont des activités artistiques et l'année suivante musicales. Or cette année l'abbatiale accueille une exposition d'art contemporain avec de grandes sculptures rendant l'organisation d'un culte compliquée. La paroisse de St.Imier a accepté d'accueillir le culte chez elle et les paroisses ont été de suite informées de la date et du lieu. Un groupe de travail présidé par M. Gilles Bourquin a été formé. Diverses réactions sont apparues et des rumeurs se sont mises à circuler au sujet du choix de la date, du lieu et du but et le CSJ a eu le sentiment diffus que ce culte d'arrondissement dérangeait, mais malheureusement personne ne s'est manifesté auprès de lui. Le groupe de travail avançait dans son travail et était prêt à imprimer des flyers. Il restait quelques incertitudes quant aux restrictions de l'OFSP qui pourraient être encore en vigueur au mois de septembre et qui impacteraient également les dates des cultes de confirmations risquant de provoquer une collision de dates.

La question de reporter ce projet ou de l'annuler s'est posée et il a été décidé de le reporter à l'année prochaine et les paroisses en ont été informées par lettre.

Le projet du culte d'arrondissement est séduisant et le CSJ est convaincu qu'il trouvera son public en 2022. Ce sera une offre ouverte aux paroissiens, sans contrainte ni obligation mais uniquement dans le but de rassembler un grand nombre de personnes à un moment festif. Le CSJ a décidé de soumettre aux paroisses prochainement un choix de lieux, de dates et horaires pour le culte d'arrondissement.

- **M. David Kneubühler** remercie le président du CSJ de ces informations et se déclare satisfait de la réponse à cette interpellation.

- **M. Jean-Luc Dubigny** pose la question du statut du culte d'arrondissement, est-ce un projet du CSJ ou la décision est du ressort du synode d'arrondissement ? Si le projet émane du CSJ la date et le lieu lui incombent. Pourquoi ne pas annuler tous les cultes en paroisse pour se rendre au culte d'arrondissement ?

- **M. Silvano Keller** précise que cette offre avait été faite en toute liberté, sans obligation d'y participer. L'annulation des cultes n'entraîne pas dans la logique du CSJ. Le but poursuivi se trouvant dans le règlement d'organisation il entre dans les attributions du CSJ.

- **Mme Monica Galataud** trouve qu'un culte sur le thème EcoEglise devrait avoir lieu sur un site accessible par les transports publics et elle n'est pas sûre que ce soit le cas avec l'abbatiale de Bellelay. Elle aimerait que nos idées écologiques ne soient pas que des paroles.

- **Mme Sandra Moy** demande que la date puisse être choisie rapidement et si possible avant cet automne car dans le Par8 le plan des cultes 2022 est en travail.

- **M. Carmelo Catalfamo** trouve gênant de faire remettre l'ouvrage sur le métier au CSJ et demande s'il ne serait pas judicieux de choisir, pour le culte d'arrondissement, le dimanche de la Réforme, qui est un culte de la Vision ?

- **M. Silvano Keller** précise qu'au sein du CSJ il en a déjà été question mais dans ce cas l'abbatiale de Bellelay ne pourrait pas être retenue du fait de l'absence de

chauffage et il faudra trouver une église assez grande pouvant accueillir entre 300 et 500 personnes.

- **Mme Christine Brechbühler**, est-ce que l'organisation d'un culte à l'extérieur a déjà été évoquée ? Il y a quelques années elle a vécu un culte du Jeûne fédéral qui avait été célébré à Chasseral et a le souvenir d'un moment de partage magique.

Le président clôt la discussion.

10 Divers

- **M. Luc Ramoni**, membre de la commission migration, le culte sur le thème des réfugiés aura lieu le 20 juin. Les paroisses ont eu accès à une liturgie et ce document peut être consulté sur le site de l'EPER sur lequel se trouvent également des cartes destinées à interpeller les conseillers d'état sur la loi sur le Co2.

- **Mme Sylviane Zulauf Catalfamo**, présidente de la commission migration, rappelle que des documents au sujet du Point rencontre et Goûter pour les sans-papiers et requérants d'asile déboutés sont à disposition à l'entrée de la salle. Quelques cartes postales, préparées par

Le Président : Pierre-André Lautenschlager

le mouvement Églises ouvertes et adressées aux conseillers aux états et nationaux pour leur demander d'adopter et de soutenir une motion qui permettrait d'accueillir davantage de migrants car malgré la pandémie qui n'est pas terminée de plus en plus de personnes essaient de traverser la Méditerranée et meurent et les camps sont toujours d'actualité.

- **M. Daniel Chèvre** informe que des dépliants se rapportant au dimanche des réfugiés sont disponibles à l'entrée de la salle.

Plus personne ne demandant la parole, le président adresse les remerciements au CSJ, à la paroisse de Courtelary-Cormoret de son accueil chaleureux et de l'organisation de ce synode et à toutes les personnes engagées au service de notre Église.

Le prochain synode aura lieu :

- **samedi 13 novembre 2021 à Saignelégier**

Le président remercie les délégués d'avoir bien voulu participer à ce synode et le lève à 10h00.

La secrétaire : Véronique Grosjean

Un scrutateur :